



**Société Anonyme  
RCS Luxembourg B 81.267**

La Société, SES, société anonyme, convoque par le présent avis à son

**Assemblée Générale Ordinaire**

qui se tiendra

**le jeudi 5 avril 2012 à 10 heures 30**

au siège social de SES, société anonyme, (SES) Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg.

**ORDRE DU JOUR**

1. Liste de présences, quorum et adoption de l'ordre du jour
2. Désignation d'un secrétaire et de deux scrutateurs
3. Présentation par le Président du Conseil d'administration du rapport de gestion du Conseil pour l'année 2011
4. Présentation des principaux développements de la société pendant l'année 2011 et perspectives
5. Présentation des résultats financiers pour l'exercice 2011
6. Présentation du rapport du réviseur d'entreprises
7. Approbation du bilan au 31 décembre 2011 et du compte de profits et pertes pour l'exercice 2011
8. Décision sur l'affectation du résultat net de l'exercice 2011
9. Transferts entre comptes de réserves
10. Décharge à donner aux administrateurs
11. Décharge à donner au réviseur d'entreprises
12. Election statutaire du réviseur d'entreprises pour l'année 2012 et fixation de sa rémunération
13. Résolution permettant à la société l'acquisition de ses propres FDRs et/ou actions de la catégorie A ou B
14. Nomination de six membres du Conseil d'administration pour une durée de trois ans
15. Fixation de la rémunération des membres du Conseil d'administration
16. Divers

**Assister à l'assemblée**

Les droits d'un actionnaire de participer à une assemblée générale ordinaire et d'exercer le vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le quatorzième jour qui précède l'assemblée générale ordinaire (le 22 mars 2012) à minuit (la date d'enregistrement). Une personne qui n'est pas actionnaire à cette date d'enregistrement ne peut pas assister à l'assemblée générale ordinaire. Au plus tard à la date d'enregistrement (le 22 mars 2012) à minuit, l'actionnaire doit indiquer à SES sa volonté de participer à l'assemblée générale ordinaire (par courrier à SES, attn. Mrs Firouz Benammar, Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf par fax: +352 710 725 532 ou par courriel à : [shareholders@ses.com](mailto:shareholders@ses.com)).

**Instructions de vote**

Le détenteur de FDRs (Fiduciary Depositary Receipt) est en droit, sous réserve des dispositions applicables (la loi luxembourgeoise, statuts de la société, seuils de participation et contrat de concession) d'instruire le Fiduciaire en tant que mandataire en vue d'exercer son droit de vote au moyen d'un certificat de vote disponible sur demande à la banque auprès de laquelle les FDRs sont détenus.

Pour que les instructions de vote soient valables, le certificat de vote devra être complété et dûment signé par le détenteur de FDRs ou le cas échéant par le bénéficiaire économique. A la réception du certificat de vote comportant les déclarations et documents requis par le Fiduciaire ou la société, avant ou à la date déterminée par le Fiduciaire (à savoir le 29 mars 2012 à 17 heures), celui-ci devra

transmettre à la société ledit certificat de vote accompagné des déclarations et documents requis pour vérifier si les détenteurs de FDRs ou les bénéficiaires économiques peuvent acquérir la qualité d'actionnaires de la catégorie A de la société si à la place des FDRs ils détenaient un nombre correspondant d'actions A.

Si dans un délai de 8 jours ouvrables au Luxembourg à partir de la réception du certificat de vote avec les déclarations et documents requis, la société n'a pas notifié au Fiduciaire son rejet de la demande du détenteur de FDRs, elle est présumée l'avoir acceptée.

Après réception de l'accord écrit de la société quant aux instructions de vote, le Fiduciaire votera ou fera en sorte qu'il soit voté conformément à ces instructions. Le Fiduciaire pourra désigner et nommer des représentants dûment autorisés afin que ceux-ci assistent à l'assemblée et votent au nom et pour compte des détenteurs de FDRs.

Les instructions de vote sont considérées comme étant irrévocables et définitives 48 heures avant l'heure d'ouverture de l'assemblée, à savoir le 3 avril 2012 à 10 heures 30 au plus tard.

Dans le cas où le Fiduciaire n'aurait pas reçu des instructions de vote des détenteurs de FDRs, le Fiduciaire sera supposé avoir été instruit de voter conformément aux propositions de vote du Conseil d'administration définies lors de sa réunion y afférente.

Aucune résolution ne sera soumise au vote sous le point 16. Divers.

### **Modifications de l'ordre du jour**

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'au moins 5% du capital social de SES, ont le droit d'inscrire des points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et ils ont le droit de déposer des projets de résolution concernant des points inscrit ou à inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire. Cette demande devra être formulée par écrit et adressée par voie postale (à SES, attn. Mrs Firouz Benammar, Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf) ou par voie électronique (shareholders@ses.com) et doit parvenir à SES au plus tard le vingt-deuxième jour qui précède l'assemblée générale ordinaire (le 14 mars 2012). Cette demande doit inclure une justification ou un projet de résolution à adopter lors de l'assemblée générale ordinaire, ainsi qu'une adresse postale ou électronique à laquelle SES peut transmettre l'accusé de réception de cette demande endéans quarante huit heures.

SES publiera alors un ordre de jour révisé au plus tard le quinzième jour qui précède la date de l'assemblée générale ordinaire (le 21 mars 2012).

### **Conversion en actions de la catégorie A**

Si un détenteur de FDRs souhaite assister à l'assemblée en personne, il devra se faire inscrire comme actionnaire dans le registre des actionnaires de la société. En conséquence, le détenteur de FDRs doit demander la conversion de ses FDRs en actions A conformément aux clauses 12 et 16 des "Terms and Conditions" du "Amended and Restated Fiduciary Deposit Agreement" du 26 septembre 2001. Ceci est disponible auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg. Aucune commission de conversion ne sera exigée des personnes physiques qui ne sont pas déjà actionnaires de la catégorie A et qui procèdent à la conversion d'un maximum de 10.000 FDRs en actions A, leur permettant de participer en personne à l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2012.

Pour assister en personne à l'assemblée, la conversion de FDRs en actions de la catégorie A devra être effectuée le 22 mars 2012 à 16 heures 30 au plus tard.

### **Documents mis à disposition par SES**

Les documents mis à disposition par la société pour les besoins de la présente assemblée y inclus les propositions du Conseil d'administration) peuvent être consultés par les détenteurs de FDRs auprès du Fiduciaire - Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Securities Department, 1, rue Zithe, L - 2954 Luxembourg, BGL BNP Paribas Luxembourg S.A., 50, avenue J. F. Kennedy, L - 2951 Luxembourg et Société Générale, GSSI/GIS/CMO/AGL, 32, rue du Champ de Tir, F - 44312 Nantes Cedex 3, pendant les heures d'ouverture et sont disponibles sur le site internet de la société [www.ses.com](http://www.ses.com). N'hésitez pas à contacter SES pour de plus amples informations à l'adresse suivante : [shareholders@ses.com](mailto:shareholders@ses.com)